

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL DE FACULTÉ
du 12 mai 2014**

**Approuvé par le conseil de Faculté du 16 juin 2014
Sous la présidence du Doyen Didier GUÉVEL**

Étaient présents : M. Soufiane Boumlak ; M. Yann-Arzel Durelle-Marc ; Mme Geetha Ganapathy ; M. Guilhem Julia ; M. Franck Latty ; Mme Claudine Moutardier ; M. Laurent Mernier ; Mme Anne Penneau ; Mme Céline Ruet ; M. Fode Sylla ; Mme Laurence Usunier
Étaient représenté(e)s : Monsieur Charles Reiplinger ; Monsieur Thomas Ribemont ; Mme Muriel Tapie-Grime

Invitées permanentes : Mme Nacéra Boujnane ; Mme Sandra Cochot ;

Invitée : Mme Ghislaine Trocellier

Ordre du jour :

de 10h à 13h30

- 1) Informations diverses ;
- 2) Procès-verbal de la réunion du Conseil de Faculté du 10 mars 2014 (*) ;
- 3) Procès-verbal de la réunion du Conseil de Faculté exceptionnel du 31 mars 2014 (*) (**) ;
- 4) Appel à candidatures pour la fonction de responsable pédagogique de la deuxième année de la Licence en Droit (*) ;
- 5) Désignation du responsable pédagogique de la Licence Mention Droit (*) ;
- 6) Conventions internationales (Comores, Saint-Louis en Belgique, Valence) (*) ;
- 7) Toilettage léger des maquettes (Licence 1^{ère} année Science politique, Licence AES, Master 2 Droit immobilier parcours Droit et management du Logement et de l'habitat social (USH), Master 2 Conseil aux collectivités territoriales et Masters 1 de Droit privé) (*) ;
- 8) Audition du rapport de l'enquête, menée par les élus étudiants, relative aux cursus réalisés dans le cadre des accords ERASMUS et ERASMUS + ;
- 9) Visite, à sa demande, de M. J.-P. Astruc, VP chargé des questions relatives à la ComUE Sorbonne Paris Cité ;
- 10) Calendrier 2014-2015 et adaptation du calendrier actuel (*) ;
- 11) Motion relative au refus de renouvellement de contrats de Professeurs associés (*) ;
- 12) Questions diverses.

(*) Points susceptibles de donner lieu à un vote

La séance est ouverte à 10h00 par le Doyen Didier Guével.

1) Informations diverses ;

Le Doyen fait un bilan de la mission réalisée au Mexique (convention signée avec l'Université de Villahermosa et projet d'accord avec l'Université Nationale Autonome du Mexique, deux Universités publiques).

Il informe les membres du Conseil que la Conférence des Doyens a voté à l'unanimité, à sa demande, une motion demandant que le Droit et la Science politique soient mentionnés dans les intitulés possibles des futurs « pôles » ou « cdlèges » susceptibles de remplacer les UFR (seule l'appellation de « Sciences sociales » étant envisagée actuellement par la tutelle).

Le Doyen rappelle que les nouveaux intitulés de Mentions ne sont imposés à la rentrée prochaine que pour les Licences. Il rappelle également que les nouvelles maquettes ne sont applicables que pour les L1 et M1. En raison des restrictions budgétaires imposées par l'Université, les autres formations conservent, pour l'instant, leurs anciennes maquettes (sauf si la modification peut être réalisée à budget constant).

Le Doyen dresse un bilan très satisfaisant du concours du meilleur discours (très belles prestations et nombreux primés). Le Doyen remercie à nouveau le barreau du Val d'Oise pour son soutien dans la réalisation de cette manifestation, qui fera l'objet d'une nouvelle édition l'an prochain.

Il remercie également, de nouveau, le barreau de Bobigny pour la subvention qu'il accorde à notre IEJ. Le Doyen, lors d'une récente rencontre, a invité son Bâtonnier à participer à notre prochaine cérémonie de remise des diplômes de Masters, invitation qu'il a acceptée.

Le Doyen se félicite des excellentes relations qui se développent désormais avec les Bâtonniers de Pontoise et de Bobigny, ainsi qu'avec le Président du TGI de Bobigny et le Président du TA de Montreuil (invité prochainement par la Faculté). Plusieurs projets sont en cours de discussion avec ces différents partenaires.

Le renforcement des formations de préparations aux concours des fonctions publiques est étudié (réflexions autour de la création d'un pôle d'enseignants spécialisés, des actions possibles en faveur d'une autonomie de la LAP, actuellement simple parcours de la licence AES etc.).

La mise en place d'un prix du meilleur mémoire de Master de la Faculté, richement doté (grâce à une subvention), est annoncée.

Le Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Paris 10 est venu dans notre Faculté, à l'invitation du Doyen, dans le cadre des discussions très amicales qui se développent désormais entre les responsables des Facultés à dominante juridique d'Île-de-France.

Dans le cadre des « Cordées de la réussite », le Doyen a invité les enseignants de Droit des établissements de l'enseignement secondaire de notre Académie afin de leur présenter notre offre de formation. Le but est de parvenir à encourager leurs meilleurs élèves à poursuivre des études de Droit au sein de notre Faculté. À l'initiative de la Faculté, des rencontres régulières seront désormais organisées avec ces collègues.

Le Doyen informe que le 20 avril 2014 s'est tenu, au Palais des Congrès à Paris, la réunion de toutes les conférences des Doyens (de tous les domaines universitaires), à laquelle il a participé ; s'y est manifestée la crainte commune de voir disparaître les UFR et les spécificités de chacune.

Notre Faculté continue de remporter de francs succès en Corée, des étudiants coréens souhaitant venir y suivre un cursus et des étudiants de la Faculté partant chaque année en Université d'été à l'Université nationale de Séoul.

Seul candidat proposé par nos laboratoires, le Doyen a suggéré que M. le Professeur Katsumi Yoshida, grand juriste japonais ami de notre Faculté, soit élevé au grade de Docteur *honoris causa* de notre Université lors de la grande cérémonie envisagée pour l'an prochain.

Le Doyen rappelle que les primes de responsabilités pédagogiques ne peuvent être attribuées qu'aux enseignants titulaires.

Il rappelle également que la surveillance des épreuves écrites des examens, la tenue des oraux, la correction des copies, la participation aux jurys et aux réunions pédagogiques font partie du service des enseignants (quel que soit leur statut). La présence lors des épreuves écrites de l'enseignant chargé du cours est requise (notamment pour répondre à toute difficulté éventuelle relative aux sujets). Il rappelle encore que, pour les matières faisant l'objet de travaux dirigés, la double correction des copies d'examen demeure la règle.

Quant à l'éventuelle ouverture d'une « Clinique du Droit », le Doyen attend le projet promis par les étudiants ; il précise qu'à son sens, cette création ne peut être envisagée sans y associer les Barreaux partenaires.

La BU a obtenu enfin cette année, après trois années sans budget pour le Droit et les Sciences politiques et sociales, une enveloppe pour l'achat d'ouvrages pour la composante ; la moitié de cette somme est consacrée à l'acquisition de Codes dans des éditions privées. Ces Codes ne sont généralement empruntés que le jour des examens. La question se pose donc de savoir s'il ne faudrait pas revoir la question de la présence des Codes lors des épreuves afin que la bibliothèque privilégie l'affectation de ces fonds à la commande de manuels et de traités à jour.

Le Doyen informe que les enseignants vont recevoir deux modèles de documents : un modèle de « suivi de cohortes » (pour connaître le destin professionnel de nos diplômés et un modèle de « questionnaire d'évaluation » (pour améliorer l'offre de formation). Les réponses obtenues auprès des étudiants devront être collectées et conservées précieusement par les responsables de formation, car elles seront exigées lors de la future campagne d'accréditation des diplômes et maquettes.

Le Doyen constate que l'accueil des professeurs invités s'améliore peu à peu. Sur la demande du Doyen, le service culturel a accepté l'adhésion des laboratoires, qui pourront ainsi faire bénéficier nos professeurs invités des avantages que propose ce service (accès gratuit à des spectacles).

Le projet de DU, tendant à améliorer le Coursus des étudiants de Licence, en partenariat avec l'IEP, est en attente pour des raisons budgétaires, la ComUE SPC refusant, pour l'instant, tout financement.

Les services informatiques de l'Université ont promis que, cette année, les relevés de notes de Licence, établis automatiquement, seraient cohérents et ne feraient plus apparaître des moyennes ne correspondant pas au détail des notes affichées (ce qui se produisait en raison de la – mauvaise – prise en compte de la meilleure des deux notes des deux sessions d'examen).

Le Doyen rappelle que les stages universitaires ne peuvent dépasser une durée de six mois, doivent être prévus dans la maquette du diplôme concerné et doivent avoir reçu l'agrément préalable du responsable de la formation.

Une réflexion doit être menée quant à la date à laquelle doit être réalisé le test de français en première année de Licences, car un nombre non négligeable d'étudiants n'y participe pas, en raison d'inscriptions postérieures à la date de la rentrée universitaire.

Enfin la question de la prise en compte des activités sportives en Master sera soumise à la discussion des membres du Conseil lors de sa prochaine réunion.

2) Procès-verbal de la réunion du Conseil de Faculté du 10 mars 2014 :

Sur demande du Doyen, aucune remarque n'étant faite à son propos, le procès-verbal de la réunion du Conseil du 10 mars 2014 est mis au vote :

Vote favorable à l'unanimité (sans modification)

Ce procès-verbal sera mis en ligne sur l'Intranet.

3) Procès-verbal de la réunion exceptionnelle du Conseil de Faculté du 31 mars 2014 :

Sur demande du Doyen, aucune remarque n'étant faite à son propos, le procès-verbal de la réunion du Conseil du 31 mars 2014 est mis au vote :

Vote favorable à l'unanimité (sans modification)

Ce procès-verbal sera mis en ligne sur l'Intranet.

4) Appel à candidatures pour la fonction de responsable pédagogique de la deuxième année de la Licence en Droit :

Notre collègue Philippe Abella ayant été admis à faire valoir ses droits à la retraite, le Doyen lance un appel à candidature pour la fonction de responsable pédagogique et de président des jurys de la deuxième année de la Licence en Droit. M. Yann-Arzel Durelle-Marc fait acte de candidature. Le Conseil, lors de sa prochaine réunion, procédera à une élection après recueil des autres candidatures éventuelles.

5) Désignation du responsable pédagogique de la Licence Mention Droit :

M. Antoine Gouëzel s'est porté candidat à cette fonction. Sa candidature est mise au vote :

Vote favorable à l'unanimité

6) Conventions internationales (Comores, Saint-Louis en Belgique, Valence) :

L'**Université des Comores** nous sollicite car elle a besoin d'un partenariat dans le cadre d'un projet de l'Agence Universitaire de la Francophonie (Bureau de l'océan indien) qui pourrait lui accorder une subvention. Le Doyen précise qu'il n'y a pas d'implication financière pour la composante.

La déclaration de partenariat est mise au vote :

Vote favorable (une voix contre, cinq abstentions)

Le projet de convention avec l'**Université de Saint Louis** en Belgique est soutenu par l'IUT de Villetaneuse en vue de permettre un échange d'étudiants dans le cadre des accords ERASMUS.

La convention est mise au vote :

Vote favorable à l'unanimité

Le projet de convention avec l'**Université de Valence** (Espagne), proposé par le Service des relations internationales de l'Université concerne les échanges ERASMUS. Il est demandé à la Faculté la possibilité d'y faire participer ses étudiants et d'accueillir, dans ce cadre, des étudiants de Valence.

La convention est mise au vote :

Vote favorable à l'unanimité

7) Toilettage léger des maquettes (Licence 1^{ère} année Science politique, Licence AES, Master 2 Droit immobilier parcours Droit et management du Logement et de l'habitat social (USH), Master 2 Conseil aux collectivités territoriales et Masters 1 de Droit privé) :

Pour la 1^{ère} année de la Licence de Science politique, parcours Sociologie, il est proposé de remplacer le cours d' « Introduction au Droit public » (jusqu'à là mutualisé avec la 1^{ère} année de Licence en Droit), par le cours de « Droit constitutionnel et institutions politiques » (mutualisé avec la première année de Licence AES). Après discussion faisant notamment intervenir Mme Céline Ruet, la proposition est mise au vote :

Vote favorable à l'unanimité

Pour la Licence AES, il est proposé de modifier l'intitulé du cours « Informatique d'usage », qui deviendrait « Informatique C2i » (pour une meilleure lisibilité de l'offre de formation), de passer de 3 à 4 le coefficient affecté, en deuxième année, aux « Mathématiques statistiques » (en raison de la présence de séances de TD incluses dans la matière), de rectifier une erreur de plume concernant l'enseignement de Droit public au second semestre de la LAP, qui a toujours prévu 25h TD et non 33h comme mentionné par erreur sur la dernière maquette et enfin, dans cette même formation, de remplacer l'appellation du cours « Projet professionnel » par celle de « Préparation à l'oral des concours », intitulé qui correspond à la réalité du contenu de l'enseignement

Après discussion, ces propositions sont mises au vote :

Vote favorable à l'unanimité

Pour le Master 2 de Droit Immobilier, parcours Droit et Management du Logement et de l'Habitat (en partenariat avec l'USH), il est proposé de remplacer le cours de « Management des équipes » par celui de « Théorie des organisations » et celui de « Statut et management des organismes de logement social » par celui de « Stratégie et management des organismes de logement social ».

Ces deux propositions sont mises au vote :

Vote favorable à l'unanimité

Pour les Masters 1 de Droit privé (toutes mentions), il est proposé d'uniformiser la durée des enseignements d'Anglais de spécialité, ceux-ci étant mutualisés (18h CM). Après discussion, il est suggéré d'étendre la disposition à tous les Masters 1. Sous réserve que cette extension soit budgétairement possible, la double proposition est mise au vote :

Vote favorable à l'unanimité

Pour le Master 2 Conseil aux Collectivités Territoriales et Stratégie de Développement Durable, il est proposé une nouvelle maquette, proche de celle accréditée, mais avec un budget constant et même réduit.

Après discussion, il est convenu de demander au responsable de la formation, un tableau comparatif de l'ancienne maquette et de ce projet, afin de mieux comprendre la teneur des modifications présentées. Le Conseil reporte donc à sa prochaine réunion le vote relatif à cette proposition.

8) Audition du rapport de l'enquête, menée par les élus étudiants, relative aux cursus réalisés dans le cadre des accords ERASMUS et ERASMUS + :

M. Soufiane Boumlak présente le résultat de l'enquête qu'il a menée. Il en ressort que les étudiants semblent partager l'opinion des enseignants selon laquelle un cursus à l'étranger avant la troisième année de Licence est, sauf cas particulier, prématuré. Il semble également que l'information des étudiants de premier cycle doive être améliorée, surtout depuis l'introduction des nouveautés issues de l'apparition de la procédure dite « ERASMUS + ». À cet égard, même si les durées de séjours sont désormais plus libres, le Conseil préconise de conserver un découpage semestriel correspondant aux cursus français. Les étudiants semblent également inquiets quant à la manière dont les jurys de la Faculté prennent en compte les notes, lettres ou appréciations obtenues à l'étranger. Le Doyen rappelle le principe de la souveraineté des jurys et qu'il est impossible de faire correspondre des matières suivies à l'étranger avec celles des cursus de la Faculté. C'est donc la moyenne globale d'un semestre qui est soumise à l'appréciation souveraine du jury, moyenne calculée, si nécessaire, à partir des traditionnels tableaux de correspondance entre lettres et notes. Pour être certain d'obtenir, par la voie officielle, les notes décernées à l'étranger à la date des délibérations, un départ au premier semestre de chaque année universitaire demeure fortement recommandé. Le Doyen suggère aux étudiants qui préparent un départ de prendre contact avec leurs camarades ayant déjà effectué un cursus dans l'Université étrangère vers laquelle ils souhaitent se diriger.

Le Doyen, compte tenu, de l'importance de discussions à suivre demande le vote de quinze minutes de prolongation de la réunion du Conseil :

Vote favorable à l'unanimité

9) Visite, à sa demande, de M. J.-P. Astruc, VP chargé des questions relatives à la ComUE Sorbonne Paris Cité :

Monsieur Astruc remercie le Conseil d'avoir accepté de le recevoir et présente un bilan de la mise en place de la ComUE Sorbonne Paris Cité. Après un petit historique de la création de SPC, il explique, à l'aide d'un diaporama, que les statuts doivent en être votés par l'ensemble des CA des établissements membres. Il présente tous les changements, induits de la loi ESR de juillet 2013, que connaîtront les établissements supérieurs, notamment avec la disparition du CS et du CEVU qui seront remplacés par un Conseil académique (CAC) regroupant une Commission scientifique (CS) et une Commission des formations et de la vie universitaire (CFVU). Selon lui, la mise en place de la ComUE devrait permettre de coordonner différentes activités, mais sans transfert de compétence. Les ComUE auraient pour but de mettre en place des projets n'existant pas au sein des établissements membres ; ce ne serait pas son ambition de se substituer auxdits établissements.

Un vif débat s'ensuit, notamment autour des questions du partage des compétences, du déficit démocratique que le mode de scrutin à plusieurs degrés va impliquer, de la difficulté qui va résulter de la présence de plusieurs strates administratives supplémentaires, de l'utilité d'une réunion confrontant ces idées avec celles des partisans d'une association d'établissements, du risque de disparition des UFR, du risque de dilution de l'activité des Facultés à dominantes juridiques, la formation des professionnels du Droit étant abandonnée à des officines privées et brisant tout espoir d'ascension sociale pour les usagers etc. Le Doyen manifeste sa déception, à l'égard d'un projet qui semblait attractif, mais qui, jusqu'à présent n'a tenu aucun compte des propositions (pourtant parfaitement en phase avec l'idée de regroupement des énergies) de coopération venues des enseignants eux-mêmes, la superstructure ne semblant intéressée que par ses propres suggestions ou celles de ses propres membres (un exemple donné par M. Le vice-Président lui-même, illustrant, hélas, parfaitement cette situation). Le Doyen insiste sur le fait que certaines réformes à venir risquent de mettre à bas des structures issues d'une tradition européenne séculaire au profit de structures de type américain soutenues par divers groupes de pression. Le Doyen, tout en manifestant le souhait que les propositions et les revendications de la Faculté soient enfin entendues, et que ces échanges ne soient pas seulement un exutoire, remercie vivement M. Astruc de sa venue et de ses explications.

10) Calendrier 2014-2015 et adaptation du calendrier actuel :

Après évocation des difficultés apparues cette année en raison, notamment, d'un changement tardif, par le CEVU, de dates de congés, le calendrier suivant est soumis à discussion :

... PARIS
CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2014/2015

The calendar is organized by month from September 2014 to September 2015. It includes a legend on the left with the following categories:

- Période de cours
- Période de vacances 1
- Période de révision
- Période d'examen
- Jury
- Période de vacances
- Dimanches et jours fériés

The calendar cells are color-coded according to these categories. Key events include 'SESSION 1 SE' in January, 'SESSION 2' in February, and 'SESSION 1 SE' in March. There are also several 'VACANCES' (vacation) periods throughout the year.

Aucune modification n'étant suggérée, il est mis au vote :

Vote favorable à l'unanimité

11) Motion relative au refus de renouvellement de contrats de Professeurs associés :

« Le Conseil de l'UFR Droit Sciences politiques et sociales demande expressément que la motion suivante soit lue lors de la prochaine réunion de la Commission scientifique de l'Université Paris 13 et lors de la prochaine réunion de son Conseil d'administration : "Le Conseil de l'UFR Droit Sciences politiques et sociales s'indigne de la décision de l'Université Paris 13 par laquelle elle a renvoyé l'un de ses Professeurs associés, diplômé de Paris 13 et Directeur financier d'une banque européenne de premier plan. Malgré les claires informations et justifications à elle données, l'Université Paris 13 n'a voulu tenir compte, ni de la place éminente de cet enseignant, ni de la contribution professionnelle

essentielle qu'il apportait à la composante. L'UFR Droit Sciences politiques et sociales dénonce une décision méprisante dont il se désolidarise totalement et qui a terni l'image de Paris 13" ».

La motion et la demande de lectures sont mises au vote :

Vote favorable à l'unanimité

12) Questions diverses :

Il est indiqué aux membres du Conseil, pour qu'ils diffusent l'information, qu'à l'initiative de Mme Geetha Ganapathy, des « Journées indiennes » vont être organisées à Paris 13, en octobre, avec divers participants et avec l'appui de la Faculté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h45.